



SCOUTISME BENINOIS

Fondé en 1932, Membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)

01 BP 2560 COTONOU - BENIN / +229 01 621 686 01 – 01 970 421 10

scoutismebenin@yahoo.fr / www.scoutismebeninois.org

ENGAGEMENT A LA PROTECTION DES ENFANTS ET JEUNES

Titre de l'activité : _____

Nom : _____

Prénoms : _____

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Date de naissance : ____/ ____/ ____

Fonction dans le camp : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

DECLARATION DES ADULTES

Cette déclaration doit être remplie par tous les adultes intervenant dans les ou toutes les activités impliquant des enfants et/ou des jeunes.

En s'inscrivant aux différents camps du Scoutisme Béninois, chaque adulte s'engage à :

- Protéger et respecter l'intégrité physique des enfants et des jeunes ;
- Protéger et respecter l'intégrité morale des enfants et des jeunes ;
- Prendre toutes les précautions nécessaires afin de garantir un milieu sécuritaire pour les enfants et jeunes ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter d'être dans une situation ambiguë pouvant mettre en doute le bien-fondé de ses actions ou de ses paroles par rapport aux enfants et jeunes ;
- Déclarer au Chef d'Unité, Chef de Groupe, Commissaire de District, Commissaire de Région ou Commissaire Général tout comportement suspect ou situation à risque ;
- Dénoncer immédiatement aux autorités : Commissaire de District, Commissaire de Région et Commissaire Général toute conduite illégale, répréhensible ou dangereuse ;
- Faire régner au sein des enfants et des jeunes, une atmosphère de confiance, de quiétude et de paix.

La protection des enfants et des jeunes est une priorité pour le Scoutisme Béninois ; tous les adultes y œuvrant en sont responsables. Dans le cas où un manquement à la protection est démontré, le fautif est exclu du camp et peut l'être de l'Association.

Je m'engage à respecter et faire respecter le présent engagement.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)